

**Aide d'État — Décision de ne pas soulever d'objections**

(2011/C 278/09)

L'Autorité de surveillance AELE ne soulève aucune objection à l'égard de l'aide d'État suivante:

<b>Date d'adoption de la décision:</b>	29 mars 2011
<b>Affaire n°:</b>	68962
<b>Numéro de la décision:</b>	96/11/COL
<b>État de l'AELE:</b>	Norvège
<b>Titre (et/ou nom du bénéficiaire):</b>	aéroport de Notodden, Tuven
<b>Base juridique:</b>	article 61, paragraphe 3, point c), de l'accord EEE et le chapitre sur le financement des aéroports et les aides d'État au démarrage pour les compagnies aériennes au départ d'aéroports régionaux dans la partie IV des lignes directrices de l'Autorité de surveillance AELE dans le domaine des aides d'État.
<b>Type de mesure:</b>	aide individuelle
<b>Objectif:</b>	infrastructures aéroportuaires
<b>Forme de l'aide:</b>	subvention
<b>Budget:</b>	9 485 000 NOK
<b>Secteurs économiques:</b>	aéroport
<b>Nom et adresse de l'autorité chargée de l'octroi:</b>	Ministère des transports et des communications PO Box 8010 Dep. 0030 Oslo NORWAY

Le texte de la décision, expurgé des données confidentielles, est disponible sur le site internet de l'Autorité de surveillance AELE, à l'adresse suivante:

<http://www.eftasurv.int/state-aid/state-aid-register/>

---